



Les Coteaux

OFFRE D'EMPLOI

Journalier (temporaire / 40 semaines)

Entretien parcs, espaces verts et plateaux sportifs

La Municipalité des Coteaux est actuellement à la recherche d'un journalier (temporaire – 40 semaines) pour réaliser l'entretien des parcs, des espaces verts et des plateaux sportifs.

Sommaire du poste

Sous l'autorité du contremaître, la personne occupant le poste de journalier effectue diverses tâches d'entretien de bâtiments, de terrains et d'équipements selon les demandes du contremaître permettant d'optimiser l'efficacité opérationnelle de son service. Ce poste requiert des compétences en entretien, en réparation et en aménagement paysager, ainsi qu'une attitude positive et un souci du détail pour garantir la satisfaction des citoyens.

Sommaire des tâches

- Entretien, montage et déblaiement de la patinoire et des accès ;
- Nettoyage et entretien mineur des installations et des bâtiments de la Municipalité ;
- Nettoyage et entretien des parcs et espaces verts et de son mobilier ;
- Entretien des aménagements paysagers ;
- Entretien des clôtures, aires de jeu et enseignes ;
- Ouverture et fermeture des jeux d'eau, des chalets et des terrains sportifs ;
- Entretien des équipements sportifs et de plein air ;
- Préparation des terrains pour les utilisateurs (filet, lignage, surfacage, etc.) ;
- Tonte de gazon et coupe bordure ;
- Effectue le transport de matériels ;
- Achève les rapports journaliers demandés par son supérieur ;
- Toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

Exigences

- Formation de niveau de 3e secondaire complété ;
- Permis de conduire classe 5 ;
- Compétences en aménagement paysager (un atout) ;
- Aimer travailler à l'extérieur (toutes conditions climatiques).

Compétences recherchées

- Respectueux ;
- Souci du détail ;
- Autonomie ;
- Sens de l'initiative ;
- Aptitude physique.

Conditions de travail

Horaire d'hiver

Période des patinoires, de la fin décembre à la fin février, principalement de nuit, du lundi au jeudi, de 20 h à 7 h.

Horaire saisonnier

Début avril à début octobre, du mercredi au dimanche*, selon les heures régulières.

Salaire

Salaire horaire au 1^{er} échelon établi provisoirement à 22,10 \$ *, excluant la prime de nuit.

Pour postuler

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae par courriel, au plus tard le 30 novembre 2023, à reception@les-coteaux.qc.ca. Seules les candidatures retenues seront contactées.

** En cours d'évaluation avec le syndicat.*